



## NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

L'article 107 de la loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour rappel, les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter des budgets en équilibre en dépenses et recettes, que ce soit en section de fonctionnement ou en section investissement.

### Section de fonctionnement

	2023		2024	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	591 275.39		578 060.00	
Charges de personnel et frais assimilés	627 482.03		662 000.00	
Autres charges de gestion courante	32 516.54		37 800.00	
Charges financières	2 160.00		2 300.00	
Charges exceptionnelles	920.79		0.00	
Dotations aux amortissements	38 236.52		41 000.00	
Charges spécifiques	0.00		1 500.00	
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		47 180.61		25 890.12
Atténuation de charges		34 017.62		35 000.00
Produits des services, du domaine et ventes diverses		135 260.58		148 600.00
Dotations, subventions et participations		563 307.22		569 500.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections		151.00		240.00
Autres produits de gestion courante		532 154.48		539 929.88
Produits exceptionnels		6 409.88		0.00
Produits spécifique		0.00		3 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 292 591.27</b>	<b>1 318 481.39</b>	<b>1 322 660.00</b>	<b>1 322 660.00</b>

**Section d'investissement**

2023

2024

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Emprunts et dettes assimilées	24 855.00		25 000.00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	151.00		240.00	
Immobilisations corporelles	12 337.21		72 282.41	
Immobilisations en cours	12 428.32		140 675.04	
Solde d'exécution de la section investissement reporté		169 194.35		178 297.21
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)		38 236.52		41 000.00
Dotations, fonds divers et réserves		2 178.26		3 900.24
Subventions d'investissement		1 304.61		0.00
Emprunts et dettes assimilées		17 155.00		15 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>49 771.53</b>	<b>228 068.74</b>	<b>238 197.45</b>	<b>238 197.45</b>